

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MARDI
LE 15 NOVEMBRE 2016**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, quinzième jour du mois de novembre deux mille seize, à sept heures trente (7h30), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Andrée Clouâtre, maire d'Henryville, M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre et M. Mario Van Rossum, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

7 h 30 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1752-11-16 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.- Ajout du point 1.1.1 D) Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu : Règlement 465-16.
- 2.- Ajout du point 2.5 : Nomination de M. Michel Éthier à titre d'administrateur du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu en remplacement de M. Marcel Picard.
- 3.- Ajout du point 2.6 : Autoroute 35 - Appui à la municipalité de Saint-Alexandre concernant la construction d'un échangeur.
- 4.- Ajout du point 2.7 : Commission scolaire des Hautes-Rivières - Délégation en vue de l'appel de projets pour la persévérance scolaire et la littératie.
- 5.- Ajout du point 3.1.7 : ACPI - Demande d'aide financière (1 408,44\$).

PV2016-11-15

- 6.- Ajout du point 4.2 : Modification des règlements 221 et 222 concernant les modalités, conditions administratives et financières relatives aux services municipaux d'élimination et d'enlèvement des déchets - Avis de motion.

Le point VARIA demeure ouvert

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

- 1753-11-16 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 4 octobre 2016 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

A.1 Règlement 2016-357-1

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2016-357-1 de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement amende le plan d'urbanisme en ce qui a trait aux politiques sectorielles concernant la protection contre les coupes à blanc des boisés de fermes et règlemente les usages commerciaux déjà existants.

A.2 Retrait du règlement 2016-358-2

Considérant le retrait du règlement 2016-358-2 par le conseil de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, il est recommandé d'abroger la résolution 14458-16 approuvant ledit règlement.

B) CPTAQ - Autoroute 35 - Haie brise-vent

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que l'aliénation et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture d'une partie des lots 5 704 493, 5 704 490, 5 704 491, 3 890 295-P, 5 704 544, 5 704 545 du cadastre du Québec est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire. En l'occurrence, ce projet vise la plantation d'une haie brise-vent sur une distance de 3.5 km en bordure de l'autoroute 35, le tout tel que déposé au dossier 413563 de la CPTAQ.

C) CPTAQ - Réseau de drainage - Saint-Jean-sur-Richelieu

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que l'aliénation et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture d'une partie du lot 3 243 999 du cadastre du Québec est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire. En l'occurrence, ce projet vise une demande d'autorisation concernant l'établissement d'une servitude d'utilité publique pour l'entretien du réseau de drainage des rues Normandin et du chemin Évangéline dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout tel que déposé au dossier 413565 de la CPTAQ.

D) Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu - Règlement 465-16

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 465-16 de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu. En l'occurrence, ce règlement augmente la superficie constructible du lot 4 540 929 d'environ 400 mètres carrés pour y permettre la construction d'une nouvelle maison en zone inondable de faible courant. Cette orientation est préconisée puisque le lot visé fait déjà partie d'une zone résidentielle dans un territoire d'intérêt écologique reconnu au schéma d'aménagement et de développement, à l'intérieur de laquelle les constructions sont déjà autorisées au règlement de zonage de la municipalité. Il est également précisé que l'agrandissement sollicité correspond approximativement à 0,002% du territoire d'intérêt écologique de ce secteur et que le reste du terrain conserve un zonage de conservation pour la superficie se situant dans la zone inondable de grand courant et dans le littoral.

1.1.2 Urbanisme - Divers

A) PDZA - Octroi de contrat

Les membres du comité administratif recommandent l'octroi d'un contrat à la firme Groupe Conseil UDA inc. afin d'accompagner de façon ponctuelle la réalisation du Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Plus particulièrement, la firme participera aux différents exercices de consultation publique prévus à l'échéancier et révisera le document à chaque étape de son élaboration pour y intégrer son expertise en agronomie.

B) Offices municipaux d'habitation - Regroupement

Les membres du comité administratif rencontrent les représentants de l'Office municipal d'habitation Haut-Richelieu, en l'occurrence Mesdames Couture et St-Laurent de même que Messieurs Germain Poissant, Yvon Lafrance, Justin Bessette et Claude Boulanger. Il est fait mention que le Gouvernement préconise le regroupement des Offices d'habitation volontairement ou via une MRC qui procéderait par acquisition de compétences. Considérant les enjeux financiers et administratifs, les membres du comité administratif demandent que l'ensemble des membres du conseil soit rencontré préalablement à la séance ordinaire du mois de décembre 2016 afin que les représentants de l'Office municipal d'habitation Haut-Richelieu présentent le dossier. Il est par ailleurs précisé qu'advenant l'acquisition de compétences par la MRC du Haut-Richelieu, le droit de retrait (non assujettissement) d'une municipalité est existant en tout temps. Un représentant de l'OMH Haut-Richelieu ajoute qu'un regroupement régional permettrait à toute personne du Haut-Richelieu d'être admissible dans tous les OMH du territoire, sans exigence de résidence préalable. Il est toutefois ajouté que le partage du déficit annuel serait assumé au taux de 10% et réparti à l'ensemble des municipalités alors assujetties à la compétence de la MRC, quoiqu'il pourrait y avoir moyen de répartir les dépenses et responsabilités conformément aux administrations actuelles. Il est finalement ajouté qu'advenant mésentente entre les OMH existants ou que la MRC n'intervienne pas dans le dossier volontairement, le Gouvernement pourrait décréter officiellement les regroupements aux conditions administratives et financières qu'il juge pertinentes.

PV2016-11-15

C) CPTAQ - Demandes à portée collective

Une lettre de la CPTAQ est déposée afin d'informer qu'elle suspend le traitement des demandes à portée collective conformément à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

D) Stagiaire en aménagement - Engagement

1754-11-16 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'engagement d'un stagiaire rémunéré pour une période de 3 à 4 mois à compter de janvier 2017 pour des travaux relatifs à une modification du schéma d'aménagement et de développement liée au projet de Parc industriel régional et au PDZA;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, à raison de 15\$/heure.

ADOPTÉE

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Octroi de prêt - FLI2016-41 et FLI2016-42

Les membres du comité administratif recommandent que les prêts FLI2016-41 et FLI2016-42 soient octroyés conditionnellement à l'obtention d'une recommandation du CEHR à cet effet.

2.2 Parc industriel régional - Octroi de contrats

2.2.1 Plan de communication

Suite aux demandes de prix pour la réalisation d'un plan de communication relatif au projet de Parc industriel régional, les membres du comité administratif recommandent l'octroi d'un contrat à la firme Agence MXO inc. pour un montant de 19 551,50 \$, taxes incluses.

2.2.2 Concept 3D

Suite aux demandes de prix pour la réalisation d'un plan concept 3D relatif au projet de Parc industriel régional, les membres du comité administratif recommandent l'octroi d'un contrat à la firme BC2 Groupe Conseil inc. pour un montant de 16 441,43 \$, taxes incluses.

2.3 Entente tripartite de développement culturel - Modalités de versement

1755-11-16 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif autorise le versement de 100% de l'aide financière accordée au Conseil économique du Haut-Richelieu et à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour les différents projets déposés dans le cadre de l'entente tripartite de développement culturel puisqu'ils sont partenaires de la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

PV2016-11-15

2.4 FDT

2.4.1 Demande d'aide financière - Coopérative de solidarité santé lac Champlain - Projet « Agrandissement des locaux de la coopérative »

Le directeur général soumet que la Coopérative de solidarité santé lac Champlain a déposé une demande d'aide financière pour le projet « Agrandissement des locaux de la coopérative ». L'analyse de ce projet a été confiée au Conseil économique du Haut-Richelieu qui le recommande. Considérant qu'au moins deux autres Coopératives de santé présenteront des demandes semblables, les membres du comité administratif recommandent d'octroyer une aide financière de 40 000\$ au lieu de 50 000\$. La somme accordée serait puisée pour 10 000\$ dans le FDT réservé pour l'économie sociale et 30 000\$ dans l'enveloppe du programme de partage des revenus sur les ressources naturelles.

2.4.2 Entente relative au Fonds de développement des territoires - Addenda 1

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la signature de l'Addenda 1 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires transmise par le MAMOT.

2.5 CEHR - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à nommer M. Michel Éthier à titre d'administrateur du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu et ce, en remplacement de M. Marcel Picard.

2.6 Autoroute 35 - Échangeur à Saint-Alexandre

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution d'appui aux démarches de la municipalité de Saint-Alexandre pour la construction d'un échangeur le long de l'autoroute 35.

2.7 Commission scolaire des Hautes-Rivières - Délégué

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Hautes-Rivières s'est vue confier l'administration des enveloppes budgétaires des programmes concernant la persévérance scolaire et la littératie;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection des projets à être déposés sera constitué;

EN CONSÉQUENCE;

1756-11-16 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

DE DÉLÉGUER le directeur général ou son représentant pour siéger au sein du comité créé par la Commission scolaire des Hautes-Rivières en vue d'analyser les projets à être déposés dans le cadre des programmes concernant la persévérance scolaire et la littératie.

ADOPTÉE

3.0 FONCTIONNEMENT

3.1 Finances

PV2016-11-15

3.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 23 novembre prochain.

3.1.2 Adoption des prévisions budgétaires 2017, Parties I, II, III, IV, V et VI

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de six résolutions visant à adopter le budget de l'année 2017 pour chacune des parties du budget telles que préparées suite à la séance de travail du 9 novembre 2016.

3.1.3 Adoption des quotes-parts pour l'année 2017, Parties I, II, III, IV, V et VI

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de six résolutions visant à adopter les quotes-parts de l'année 2017 pour chacune des parties du budget telles que préparées suite à la séance de travail du 9 novembre 2016.

3.1.4 Aide aux réfugiés syriens - Affectation de surplus

Les membres du comité administratif recommandent d'affecter le surplus de la Partie I pour l'aide aux réfugiés syriens au lieu d'établir une quote-part 2017 tel qu'il avait été préconisé en début d'année par la résolution 14302-16 adoptée le 9 mars 2016.

3.1.5 Fédération de l'UPA de la Montérégie - Gala des Agristars 2017

1757-11-16 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le versement d'une somme de 500\$ conjointement avec la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu qui appariera ce montant, à titre de contribution financière au Gala des Agristars 2017 de la Fédération de l'UPA de la Montérégie;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.1.6 Fondation Santé Haut-Richelieu/Rouville - 5^e versement

Les membres du comité administratif prennent acte du 5^e versement d'un montant de 140 000\$ issu de la campagne majeure de financement « Unis pour la santé » de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville.

**3.1.7 Association des citoyens de la plaine inondable -
Demande d'aide financière**

Les membres du comité administratif ne recommandent pas le remboursement des frais de transport en autobus de l'Association des citoyens de la plaine inondable pour une somme de 1 408,44\$.

3.2 Fonctionnement - Divers

3.2.1 Code d'éthique et de déontologie

A) Modification

Suite à une modification de la Loi, le Code d'éthique et de déontologie de la MRC du Haut-Richelieu doit être modifié de sorte à intégrer la clause suivante : « *Il est interdit à tout employé de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la MRC, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la MRC* ». Les membres du comité administratif en font la recommandation.

B) Avis de motion

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion ayant pour but de modifier le règlement 480 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC du Haut-Richelieu afin de satisfaire aux exigences de la Loi.

3.2.2 Demandes d'appui

A) MRC Robert-Cliche - Entente pour les services de la Sûreté du Québec

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC Robert-Cliche afin que les ententes pour les services de la Sûreté du Québec ne soient pas signées avant la révision du Règlement sur la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec. En l'occurrence, une résolution semblable a été transmise par la FQM.

APARTÉ Départ du directeur de poste

Le directeur général soumet que le lieutenant Martin Richard quittera ses fonctions de directeur du poste de Lacolle de la Sûreté du Québec le 23 novembre prochain. Il chapeautera dorénavant deux MRC soit, des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu suite à la réorganisation des services de la Sûreté du Québec. Désormais, aucun lieutenant ne sera à la direction des postes de la Sûreté du Québec, ces derniers étant désormais confiés aux sergents qui agiront à titre de Responsable d'unité.

B) Saines habitudes de vie - Regroupement pour un Québec en santé

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches du Regroupement pour un Québec en santé visant à augmenter la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme et l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre.

4.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.1 Compo-Haut-Richelieu inc. - Acquisition d'actions « D »

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à l'acquisition d'actions « D » de Compo-Haut-Richelieu inc. pour les activités de la compagnie, particulièrement pour le projet de plateformes de compostage.

4.2 Règlements 221 et 222 - Avis de motion

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion ayant pour but de modifier les règlements 221 et 222 relatifs aux modalités, conditions administratives et financières relatives aux services municipaux d'élimination et d'enlèvement des déchets de sorte à obtenir le total des unités de collecte annuelles le 1^{er} octobre au lieu du 1^{er} novembre.

5.0 COURS D'EAU

5.1 Adoption du règlement 525

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 525 abrogeant les dispositions concernant les cours d'eau Hazen, branche 37 située dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu; Décharge des vingt, branche 3 située dans la municipalité de Saint-Alexandre, Faddentown, branche 9 située dans la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et une partie du cours d'eau Joseph-Lebeau, en amont du chaînage 5+925 situé dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu puisqu'ils ne sont plus reconnus à titre de cours d'eau.

**5.2 Ruisseau Hazen, branche 13 - Mont-Saint-Grégoire -
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme PleineTerre s.e.n.c. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le ruisseau Hazen, branche 13, située dans la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

**5.3 Ruisseau Hood, branche 11 - Mont-Saint-Grégoire -
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme PleineTerre s.e.n.c. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le ruisseau Hood, branche 11, située dans la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

**5.4 Grand Ruisseau, branche 5A - Saint-Valentin
et Saint-Cyprien-de-Napierville**

5.4.1 Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme PleineTerre s.e.n.c. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le Grand Ruisseau, branche 4, située dans les municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville située en la MRC des Jardins-de-Napierville et Saint-Valentin.

5.4.2 Entente intermunicipale avec la MRC des Jardins-de-Napierville

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC des Jardins-de-Napierville, le tout ayant pour objet de confier à la MRC du Haut-Richelieu la réalisation des travaux d'entretien nécessaires dans la branche 5A du cours d'eau Grand Ruisseau.

PV2016-11-15

5.5 Décharge des Vingt, branche 1 - Sainte-Anne-de-Sabrevois et Saint-Alexandre - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme PleineTerre s.e.n.c. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Décharge des Vingt, branche 1, située dans les municipalités de Sainte-Anne-de-Sabrevois et Saint-Alexandre.

4.0 VARIA

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1758-11-16 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 15 novembre 2016.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier